

Image not found or type unknown



Divorcé sans avocat est-ce possible ?

Par **21031962**, le **19/06/2011** à **20:49**

Bonjour, rneux t on divorcer par le biais de son notaire pour un divorce en consentement mutuel, ns ne souhaitons pas avoir recours à un avocat puisque ns sommes d accord sur la procédure, ns n avons pas d enfant en communrnj ai lu sur internet que le notaire pouvait procéder à la réalisation de la convention pour le divorcernmerci de me confirmer si cela est possible

Par **mimi493**, le **19/06/2011** à **21:04**

non, ce n'est pas possible, l'avocat (commun dans votre cas) est obligatoire